


| | | |
|---|---|---|
|  | <p align="center">Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE</p> | <p align="center">n° d'ordre 24198</p> |
|---|---|---|

SEANCE du : 18 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 novembre à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 12 novembre 2024.

ETAIENT PRESENTS

| | | | |
|--------------------------------|--|--|------------------------|
| Anne-Marie BARBIER | Bruno COTHOUIS | Constance MACKOW | Anne ROUX |
| Philippe BARON | Sandrine DELUGEAU | Emmanuelle MENARD | Marinette TALLIER |
| Bruno BODIN | Stéphanie FILLON | Nathalie MOREAU, à compter de 18h50 | Rodolph THIBAudeau |
| Anita BRIFFE, Jusqu'à 19h35 | Marie-Laure FOUILLET- MERLEAU jusqu'à 19h30 | Jean-François MORIN | Véronique VILLEMONTAIX |
| Pierre BUREAU | Pascale FERCHAUD | Pierre MORIN | |
| Sandra CAILTON | Etienne HUCAULT | Arnaud PRINTEMPS | |
| Yannick CHARRIER | Marie JARRY | Alain ROBIN | |

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES

| | | |
|--|--|--|
| Jean-François MOREAU, pouvoir à Emmanuelle MENARD | Béangère BAZANTAY, pouvoir à Yannick CHARRIER | Thierry BAUDOIN, pouvoir à Bruno COTHOUIS |
| Hélène BROSSEAU, pouvoir à Jean-François MORIN | Florence BAZZOLI, pouvoir à Pierre MORIN | Pascal GABILY |
| Jamel CHENIOUR | Philippe ROBIN | Marie-Laure FOUILLET-MERLEAU, à partir de 19h30 |
| Nathalie MOREAU, jusqu'à 18h50 | Anita BRIFFE, à partir de 19h35 | |

Secrétaire de séance : Véronique VILLEMONTAIX, assistée des services de la Ville
Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Refacturation au CCAS des cotisations d'assurance

Madame le Maire présente le dossier.

Les contrats d'assurance Dommages aux biens, Flotte automobile et Responsabilité civile sont communs Commune de Bressuire et CCAS de Bressuire.

La Commune de Bressuire mandate aux compagnies d'assurance l'ensemble des cotisations.

Il convient de déterminer la part des cotisations à la charge du CCAS pour un remboursement sur l'exercice 2024.

Pour la part dommages aux biens cotisations 2024 au coût réel (bureau du CCAS et les logements loués par le CCAS).

Budget Principal du CCAS : 951.11 €
Budget pôle logement CHRS : 568.98 €

Pour la part flotte automobile cotisations 2024 au coût réel des véhicules.

Budget principal du CCAS : 702.63 €
Budget pôle logement CHRS : 420.22 €

Pour la part responsabilité civile et protection juridique au prorata de la masse salariale

Budget principal du CCAS : 621.76 €
Budget pôle logement du CCAS : 120.00 €

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20241121-DG_DEL_2024_198-DE
Date de télétransmission : 21/11/2024
Date de réception préfecture : 21/11/2024

La Commune de Bressuire facturera au CCAS et au budget pôle logement CHRS les montants mentionnés ci-dessus.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'ACCEPTER** la refacturation par la commune de Bressuire au CCAS des cotisations assurances 2024.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance,

Véronique VILLEMONTEIX



Le Maire,

Emmanuelle MENARD

Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20241121-DG_DEL_2024_198-DE
Date de télétransmission : 21/11/2024
Date de réception préfecture : 21/11/2024